

Vivre en établissement ou en famille d'accueil

LES SOLUTIONS POUR LES ENFANTS ET LES ADULTES AVEC LE SOUTIEN DU 04



Si le maintien à domicile d'un enfant ou d'un adulte handicapé n'est pas possible, il peut être accueilli par de multiples établissements spécialisés en fonction de son âge et de son handicap. Pour vous informer et faire une demande d'intégration, la MDPH est votre interlocuteur.



Prise en charge des enfants handicapés

Différents types d'établissements accueillent les jeunes de moins de 20 ans en internat, demi-internat ou externat pour leur apporter une éducation spécialisée, générale ou professionnelle, avec si nécessaire des soins et/ou un accompagnement médico-social.

Les Instituts Médico-Éducatifs (IME)

Dédiés aux enfants atteints de déficiences intellectuelles, les IME regroupent les anciens IMP (Instituts Médico-Pédagogiques) et les anciens IMPRO (Instituts Médico-Professionnels).

Les Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP)

Ils accueillent des jeunes en difficultés psychologiques, dont les troubles du comportement perturbent gravement leur socialisation et leur accès aux apprentissages. Les ITEP remplacent les Instituts de Rééducation (IR).

Les établissements pour polyhandicapés

Ils se consacrent aux enfants et adolescents atteints de handicaps complexes, associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante, et entraînant une restriction notable d'autonomie.

Les instituts d'éducation sensorielle

Ces structures sont destinées aux enfants ou adolescents présentant des handicaps auditifs et/ou visuels.

Les structures d'accueil pour les adultes handicapés

Les foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés

Dans les Alpes de Haute-Provence, les foyers d'hébergement sont des lieux de vie dédiés aux salariés d'ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) dont le handicap ne permet pas une vie autonome. L'accueil est assuré en dehors du temps de travail.

Les foyers de vie ou occupationnels

Ils offrent un accueil permanent, ou seulement la journée, pour des adultes handicapés qui ne peuvent pas avoir une activité professionnelle, mais bénéficient d'une autonomie qui ne nécessite pas de soins constants.

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)

Les FAM assurent l'accueil temporaire ou permanent d'adultes gravement handicapés qui ne peuvent pas travailler. Ils bénéficient d'un soutien et d'un suivi médical, ainsi que d'une aide éducative favorisant l'acquisition d'autonomie.

Les Maisons d'Accueil Spécialisés (MAS)

Ces établissements reçoivent des adultes très lourdement handicapés dont la dépendance nécessite à la fois une assistance pour les actes essentiels de la vie, une surveillance médicale et des soins constants.



Grâce à une politique volontariste du Département, les Alpes de Haute-Provence ont un taux d'équipement en hébergements de personnes handicapées supérieur aux taux nationaux et régionaux, quel que soit le type d'hébergement (foyer d'hébergement, foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé).

L'accueil familial

Alternative entre l'hébergement en établissement et le maintien à domicile, cette prise en charge implique la rémunération des familles, qui doivent être agréées par le président du Département. La personne accueillie est l'employeur de la famille : un contrat obligatoire précise les conditions financières et matérielles de l'accueil, dont la qualité est vérifiée par une enquête sociale.



Suivez-nous

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

Département des Alpes de Haute-Provence

13 rue du docteur Romieu CS 70216 -
04995

Digne-les-Bains CEDEX 9



04 92 30 04 00



Contact



Localiser

[Plan du site](#)

[Contact](#)

[Espace presse](#)

[Charte graphique](#)

[Mentions légales](#)

[Aide](#)

[Gestion des cookies](#)